

ARRÊTE N° 19-00797 /MINESUP/DU 29 AOUT 2019

Modifiant et complétant l'arrêté n°19-00655/MINESUP du 10 juillet 2019, portant ouverture du concours d'entrée en 1^{ère} Année du 1^{er} Cycle de l'École Normale Supérieure de Bertoua, et fixant le nombre de places offertes au titre de l'année académique 2019/2020.

LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n° 92/074 du 13 avril 1992 portant transformation des Centres Universitaires de Buéa et Ngaoundéré en Universités ;
- Vu le décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création des Universités ;
- Vu le décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux universités, modifié et complété par le décret n°2005/342 du 10 septembre 2005;
- Vu le décret n° 93/0253 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Ngaoundéré ;
- Vu le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- Vu le décret n°2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités ;
- Vu le décret n° 2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu Le décret n°2018/005 du 08 janvier 2018 portant création de l'École Normale Supérieure de Bertoua.
- Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n°19/00054/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 27 Février 2019 fixant le calendrier des Concours d'entrée dans les Établissements des Universités d'État, au titre de l'année académique 2019-2020 ;
- Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 10 février 2000 relative à l'admission dans les écoles nationales de formation et au recrutement à la fonction publique ;
- Vu le décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement

ARRÊTE :

AU LIEU DE :

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
004757	29 AOU 2019
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Article 1^{er} : Un concours sur épreuves écrites pour le recrutement en 1^{ère} année du 1^{er} cycle de la section des Élèves-Professeurs de l'Enseignement Secondaire Général de l'École Normale Supérieure de Bertoua est ouvert, pour l'année académique 2019-2020, dans les séries suivantes :

N°	Séries	Nombres de place
1.	Allemand	8
2.	Chimie	10
3.	Espagnol	8
4.	Géographie	6
5.	Histoire	6
6.	Informatique	8
7.	Langues et Cultures Camerounaises	6

8.	Lettres Bilingues	6
9.	Lettres Modernes Anglaises	6
10.	Lettres Modernes Françaises	10
11.	Mathématiques	8
12.	Physique	7
13.	Sciences de l'Education	8
14.	Sciences de la Terre et de l'Environnement	7
15.	Sciences de la Vie	10
16.	Techniques des Langues spécialisées	6
Total		120

LIRE :

Article 1^{er} : Un concours sur épreuves écrites pour le recrutement en 1^{ère} année du 1^{er} cycle de la section des Élèves-Professeurs de l'Enseignement Secondaire Général de l'École Normale Supérieure de Bertoua est ouvert, pour l'année académique 2019-2020, dans les séries suivantes :

N°	Séries	Nombres de place
1.	Allemand	8
2.	Chimie	10
3.	Espagnol	8
4.	Géographie	6
5.	Histoire	6
6.	Informatique	8
7.	Langues et Cultures Camerounaises	6
8.	Lettres Bilingues	6
9.	Lettres Modernes Anglaises	16
10.	Lettres Modernes Françaises	25
11.	Mathématiques	18
12.	Physique	7
13.	Sciences de l'Education	8
14.	Sciences de la Terre et de l'Environnement	7
15.	Sciences de la Vie	10
16.	Techniques des Langues spécialisées	6
Total		155

Le reste sans changement.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
004757	29 AOU 2019
PRIME MINISTER'S OFFICE	



Pr. Jacques FAME NDONGO